



24^e Parlement des enfants

Académie de Créteil

Proposition de loi

de l'école élémentaire

Jules Vallès

93210 La Courneuve

Circonscription de Madame Marie-Georges Buffet

24ème parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à DEBAPTISER les rues, avenues, boulevards, ainsi que les lieux et bâtiments publics et les REBAPTISER au nom de l'égalité homme/femme.

Présentée par :

BIGDAD Salma, CITADELLE Soanne, DIABY Almamy, DIALLO Adama-Sira, DIAWARA Manana, DIOP Combalaye, DJEDI Morgiane, DO REGO MATIP Rayan, DRAME Déborah, HAMADI Djoumbé, HAMCHACHE Lisa, HEMMALI Soumeiya, KABUIKU Aaron, KACHMONE Oulwane, KIFIA Fahad, M'MADI Alhad, SARR Adama, SEMEDO VAZ PEREIRA Patrick, TOU Sarah

élèves de la classe de CM2A, classe de M.Sabil, école élémentaire Jules Vallès
93210 La Courneuve, Académie de Créteil.

Exposé des motifs.

Mesdames, Messieurs,

Le thème de la 24^{ème} édition du Parlement des enfants est ô combien importante à nos yeux, parce que l'inégalité entre les femmes et les hommes est prépondérante dans notre quartier. Chaque matin, en allant à l'école, nos regards se portent sur les plaques bleues métalliques nommant les rues. Force est de constater que les personnages donnant leur nom sont en très grande majorité des hommes. Cela nous a semblé injuste.

Nous sommes habitués dans notre école à une égalité garçon / fille parfaite, et quel que soit le niveau de classe, à travers des projets sportifs (tournois de football avec des équipes hétéroclites) ou culturels (expositions où la parité des personnages présentés est respectée).

Ainsi, notre souhait est de faire bouger les lignes et de circonscrire les inégalités.

En premier lieu, nous nous sommes mis dans la peau d'enquêteurs en herbe, et nous avons sillonné à qui mieux mieux les rues courneuviennes. Nos investigations sur le terrain, dignes de celles de Sherlock Holmes, nous ont permis de dénombrer 220 rues, et le constat est amer : 11 rues seulement sont dédiées aux femmes et près de 200 aux hommes. La gente féminine est plus que sous-représentée. Nous nous sommes également penchés sur les établissements scolaires de La Courneuve et il n'y a pas de surprise : sur 31 établissements allant de la maternelle au lycée, le score est de 26 à 5 pour les hommes !

Ensuite, nous nous sommes logiquement demandés si cette inégalité est propre à notre commune ou si elle transparaît sur tout le territoire national. La ville de Paris, de par sa proximité et son gigantisme, va nous servir d'exemple probant pour nos recherches. Après des recherches informatiques sur les ordinateurs de notre classe, nous avons dénombré pas moins de 6 449 rues, et les femmes sont "passées à la moulinette" par les hommes : 247 (4%) à 6000 environ. Concernant les écoles, collèges et lycées, les résultats sont encore plus en défaveur des femmes : seules 31 établissements sur 1 153 portent leur nom !

Enfin, nous nous sommes réunis pendant les cours d'éducation morale et civique et avons longuement discuté d'articles de lois qui redonneraient des étincelles aux écolières qui sont quotidiennement confrontées à une hégémonie masculine et qui pourraient de ce fait se sentir dépréciées.

Notons pour finir que ce projet présente l'avantage majeur d'être à moindre coût (changement de plaques...).

Article 1.

Débaptiser et rebaptiser des rues, avenues, boulevards, lieux et établissements publics au nom de l'égalité homme / femme.

Article 2.

Les rues, avenues, boulevards, lieux et établissements publics sont renommés grâce à un répertoire que possède chaque commune. Dans ce répertoire, il y a par exemple des sportives et des sportifs issus du terreau, des personnes marquantes de la ville... La parité se doit d'être stricte.

Article 3.

L'article 2 doit être étendu au niveau national, au nom de l'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes vivant en France

Création d'une instance de contrôle indépendante, du type associations féministes locales ou nationales, qui validerait ou invaliderait la parité exigée dans chaque commune de France comme le prévoit la loi au nom de l'égalité homme / femme.

Article 4.

Il faut sensibiliser les élèves sur l'égalité entre les hommes et les femmes au travers d'expositions respectant cette parité dans le milieu scolaire et culturel, ayant des thématiques telles que le racisme, le sport, la culture commune, ou autres.